

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU DE GRATAGE « TIC & TRAM » DU 4 OCTOBRE 2018 AU 4 DÉCEMBRE 2018

Article 1 – Organisateur

SPL TECELYS – 1300, Avenue de l'Aérodrome - CS10016 - 84918 AVIGNON Cedex 9

Agissant au nom et pour le compte de :

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon – 320, Chemin des Meinajariès - BP 1259
AGROPARC - 84911 AVIGNON Cedex 9

Ci-après désigné « l'Organisateur », organise à partir du 4 Octobre 2018 jusqu'au 4 Décembre 2018, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **TIC & TRAM** ».

Article 2 – Accès et période du jeu

Lors de leurs visites dans les magasins membres de l'Association Cœur de Tram, les participants se verront remettre gratuitement un ticket à gratter « **TIC & TRAM** ».

Lors de leurs visites dans les magasins de la galerie marchande du C. C. Cap Sud, les participants se présenteront à l'accueil de la galerie (14h00 à 18h00) afin de récupérer le bon d'achat.

Chaque ticket comporte une surface de jeu matérialisée par une zone à gratter. Le participant sera alors invité à gratter la partie du ticket destinée à cet effet afin de dévoiler un éventuel lot.

Tout ticket déchiré, illisible, incomplet ou différent de ceux définis par le jeu, remis après la date limite ou en un autre lieu que ceux visés par le présent règlement seront considérés comme nuls.

Il est expressément rappelé que la participation au jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

Le jeu est clos au 4 Décembre 2018. Passé cette date, les tickets gagnants dont le lot n'a pas été retiré au 4 Décembre seront caduques.

Article 3 – Modalités de participation au jeu.

3.1 - La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

3.2 - Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au 4 Octobre 2018 et résidant, étudiant ou travaillant dans la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu ainsi que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'Organisateur.

3.3 – Modalités

Le jeu concours s'exerce dans la limite des tickets édités par l'organisateur. A cet égard, il est précisé que 250 000 tickets seront édités et distribués dans le cadre de ce jeu concours.

SPL TECELYS 1300, Route de l'Aérodrome CS 10016 84918 AVIGNON Cedex 9 Tél. 04 32 70 73 40 - Fax 04 90 31 49 80 Siret 535 245 716 00019
--

Pour participer au jeu, il suffit

1. De se présenter chez un commerçant adhérent à l'Association Cœur de Tram ou à la galerie marchande du Centre Commercial Cap-Sud et de solliciter la remise gratuite d'un ticket à gratter « TIC & TRAM ». Un participant ne pourra se voir remettre qu'un ticket par jour et par commerçant.
2. De gratter la partie du ticket réservée à cet effet afin de dévoiler le résultat.
3. Deux résultats possibles :
 - a. L'identification d'un lot ;
 - b. La mention « retentez votre chance ».

3.4 – Les lots

Les participants ayant dévoilé la mention « retentez votre chance » n'auront gagné aucun lot.

Les deux autres mentions constituent des tickets gagnants. Le ticket gagnant pourra comporter un des lots suivants :

1 ticket : *Vous avez gagné un IPAD Bravo !*

Contactez le 06.79.74.81.15 avant la fin de l'opération le 04/12/2018.

250 tickets : *Vous avez gagné 2 places de cinéma au Pathé Cap Sud Avignon*

A retirer à la presse de Mireille au 70 bis, Avenue Saint-Ruf à Avignon

Sur présentation de votre ticket jusqu'au 04/12/2018

200 tickets : *Vous avez gagné 1 place de bowling*

Bowling de Saint-Chamand 1, Avenue Paul Claudel à Avignon

A retirer à la presse de Mireille au 70 bis, Avenue Saint-Ruf à Avignon

Sur présentation de votre ticket jusqu'au 04/12/2018

300 tickets : *Vous avez gagné 2 places pour un match de basket*

USAP Vaucluse Saint-Chamand - valable toute la saison

A retirer à la presse de Mireille au 70 bis, Avenue Saint-Ruf à Avignon

Sur présentation de votre ticket jusqu'au 04/12/2018

500 tickets : *Vous avez gagné 1 place pour un match de hockey*

HOCKEY CLUB D'AVIGNON - Valable toute la saison

A retirer à la presse de Mireille au 70 bis, Avenue Saint-Ruf à Avignon

Sur présentation de votre ticket jusqu'au 04/12/2018

10.000 tickets : *Vous avez gagné 1 accès espace détente acheté = le 2^{ème} à -50%*

NOVA SPA du NOVOTEL Boulevard Saint Roch à Avignon – Accès au tarif de 17 € comprenant accès

d'une heure au sauna, hammam, bains de relaxation et tisanderie pour 1 personne - Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours - Parking Novotel offert

Sur présentation de votre ticket valable jusqu'au 04/12/2018

35 tickets : *Vous avez gagné 1 pass détente*

NOVA SPA du NOVOTEL Boulevard Saint Roch à Avignon – 1 h de sauna, hammam, bain de relaxation et 1 massage de 25 minutes – Parking Novotel offert

Sur présentation de votre ticket valable jusqu'au 04/12/2018

SPL TECELYS

1300, Route de l'Aérodrome

CS 10016

84918 AVIGNON Cedex 9

Tél. 04 32 70 73 40 - Fax 04 90 31 49 80

Siret 535 245 716 00019

50 tickets : *Vous avez gagné 1 bon d'achat d'une valeur de 50€*

Chez les commerces adhérents à l'Association Cœur de Tram Avignon (Hors galerie marchande C. C. Cap Sud) - Bon utilisable dans les quartiers Saint-Ruf, Saint-Chamand, La Rocade, Grands Cyprès, Route de Tarascon, Boulevard Saint-Roch, Croix-Rouge à Avignon
Sur présentation du ticket jusqu'au 04/12/2018

200 tickets : *Vous avez gagné 1 bon d'achat d'une valeur de 20€*

Chez les commerces adhérents à l'Association Cœur de Tram Avignon (Hors galerie marchande C. C. Cap Sud) - Bon utilisable dans les quartiers Saint-Ruf, Saint Chamand, La Rocade, Grands Cyprès, Route de Tarascon, Boulevard Saint-Roch, Croix-Rouge à Avignon
Sur présentation du ticket jusqu'au 04/12/2018

200 tickets : *Vous avez gagné 1 bon d'achat d'une valeur de 10€*

Chez les commerces adhérents à l'Association Cœur de Tram Avignon (Hors galerie marchande C. C. Cap Sud) - Bon utilisable dans les quartiers Saint-Ruf, Saint Chamand, La Rocade, Grands Cyprès, Route de Tarascon, Boulevard Saint-Roch, Croix-Rouge à Avignon
Sur présentation du ticket jusqu'au 04/12/2018

300 tickets : *Vous avez gagné 1 bon d'achat d'une valeur de 10€*

Valable sur l'ensemble des magasins la galerie marchande du CC CAP SUD - A retirer à l'accueil de Cap Sud à Avignon entre 14 h00 et 18 h00
Sur présentation du ticket jusqu'au 04/12/2018

20 000 tickets : *Vous avez gagné 1 burger acheté = -50% sur le deuxième*

Offre valable sur tous les burgers à la carte. Réduction de 50% appliquée sur le burger le moins cher. Non cumulable avec toute autre promotion – 1 seul coupon par achat – Restaurant MENPHIS à Avignon140, Rue Paul Éluard à Avignon
Sur présentation du ticket avant le 04/12/2018

10.000 tickets : *Vous avez gagné 1 soin offert*

Coupe femme – La coupe femme à 36€ (coupe brushing) – La coupe homme à 19€
STYLE MONDE COIFFURE au 2, Impasse de L'alliance à Avignon
Sur présentation du ticket avant le 04/12/2018

15.000 tickets : *Vous avez gagné 1 menu gourmand acheté à 23.50€, le 2^{ème} à -50%*

Offre valable tous les jours de 11h30 à 18h30
PATACRÊPE (1 menu gourmand acheté à 23,50 euros, le deuxième à -50%, offre valable tous les jours de 11h30 à 18h30) A gauche de votre cinéma Pathé Cap Sud
Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

20.000 tickets : *Vous avez gagné une réduction de 10%*

Sur les volets, portes et fenêtres (sauf clefs) chez votre magasin FICHET 26, Avenue St Ruf à Avignon
Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04.12.2018

15.000 tickets : *Vous avez gagné une réduction de 20%*

Sur votre addition (hors menu) chez Ristorante Del Arte à côté du Pathé Cap Sud à Avignon
Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

15.000 tickets : *Vous avez gagné 1 menu Bucket acheté = 1 Bucket poulet offert*

Restaurant L'ORIGINAL 67, Avenue Saint Ruf à Avignon
Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

SPL TECELYS

1300, Route de l'Aérodrome
CS 10016
84918 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 70 73 40 - Fax 04 90 31 49 80
Siret 535 245 716 00019

10.000 tickets : *Vous avez gagné 1 burritos acheté = 1 salade guacamole offerte*

Restaurant EL MEXICO, Boulevard Saint Roch à Avignon

Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

10.000 tickets : *Vous avez gagné des « frais d'agence offerts »*

Dans votre agence EURO MER MAR8 8, Avenue Saint Ruf à Avignon – Pour l'ensemble des traversées maritimes

Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

15.000 tickets : *Vous avez gagné 10 euros de réduction sur votre addition*

(pour une valeur de 30 euros sur la table) hors samedi soir à LA PATATERIE CC CAP SUD à Avignon (à côté du Pathé Cap Sud)

Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

8.000 tickets : *Vous avez gagné 1 repas acheté = 1 verre de vin offert*

Restaurant YOUPI ! DES BROCOLIS 26, Avenue Saint Ruf à Avignon

Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

10.000 tickets : *Vous avez gagné 1 manucure à – 50%*

Chez les YAYA SISTER'S 10, Avenue Saint Ruf à Avignon

Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

10 tickets : *Vous avez gagné 1 abonnement d'un an*

Pour les bus de la TCRA

10 tickets : *Vous avez gagné 1 abonnement à vie*

Pour le futur tram du Grand Avignon

Contactez le 06.79.74.81.15 avant la fin de l'opération le 04/12/2018

11 tickets : *Vous avez gagné 1 pass découverte Transvacluse*

Pass illimité sur toutes les lignes du Vaucluse pendant 2 jours pour une personne

A retirer, sur présentation du ticket, à la gare routière d'Avignon PEM avant le 04/12/2018

50 tickets : *Vous avez gagné 1 billet de 2 voyages EDGARD / LIO*

Pour circuler sur toutes les lignes du Gard

A retirer, sur présentation du ticket, à la gare routière d'Avignon avant le 04/12/2018

1 ticket : *Vous avez gagné 1 A/R pour 2 personnes FLIXBUS*

Lignes nationales et internationales au choix

A retirer, sur présentation du ticket, à la gare routière d'Avignon jusqu'au 04/12/2018

10.000 tickets : *Vous avez gagné 3 croissants ou pains au chocolat acheté = le 4^{ème} gratuit*

Et pizza au fromage à 1€ à la PANETERIE 1060, Avenue de la Trillade à Avignon

Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

10.000 tickets : *Vous avez gagné 1 boisson (Ice Tea)*

Pour l'achat d'un menu au CAFÉ SNACK OUDJA 6, Rue du Docteur Geoffroy à Avignon

Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

SPL TECELYS

1300, Route de l'Aérodrome
CS 10016
84918 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 70 73 40 - Fax 04 90 31 49 80
Siret 535 245 716 00019

30 000 tickets : *Vous avez gagné ½ bouteille de Champagne (37.5 cl) pour l'achat de 2 formules BISTRO LE RÉGENT à côté de votre cinéma Pathé Cap Sud - Offre valable uniquement le soir du Dimanche au Jeudi*
Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

10.000 tickets : *Vous avez gagné 1 cadre photo*

Pour tout achat d'un minimum de 50€ dans votre magasin LUMINAIRES ET DÉCORATIONS 12 Bis, Avenue Saint Ruf à Avignon
Sur présentation du ticket, offre valable jusqu'au 04/12/2018

20.000 tickets : *Vous avez gagné 1 pop-corn 125 cl acheté = 1 pop-corn 125 cl offert*

Offre valable uniquement au Cinéma Pathé Cap Sud à Avignon

Ticket à présenter après votre passage en caisse dans votre cinéma jusqu'au 04/12/2018

9 882 tickets : Retentez votre chance ! A bientôt chez vos commerçants !

3.5 – Modalité de remise des lots

Pour se voir remettre son lot, chaque gagnant devra communiquer son identité ainsi que ses coordonnées au verso du ticket gagnant et :

- Pour les bons d'achat, le gagnant se présentera directement auprès d'un commerçant membre de l'Association Cœur de Tram ou dans la galerie du Centre Commercial Cap-Sud et remettra le ticket gagnant à concurrence des achats effectués chez ce commerçant.
- Pour un IPAD, le gagnant devra contacter la SPL Tecelys avec le numéro indiqué sur le ticket gagnant (n° de tel. 06 79 74 81 15).
- Pour les places de cinéma, les parties de bowling, les places pour un match de basket et les places pour un match de hockey, le gagnant devra retirer son lot à la presse de Mireille au 70, Avenue Saint Ruf à Avignon contre la remise du ticket gagnant correspondant au lot.

Les tickets ne seront pas pris en compte s'ils sont modifiés, déchirés, raturés, illisibles, incomplets, contrefaits ou altérés de quelque façon que ce soit.

3.6 - Liste des dotations

Le jeu est doté comme suit, par la SPL agissant au nom et pour le compte du GRAND Avignon, les autres lots sont offerts par les commerçants :

- « Bon d'achat de 50 € » = 50 tickets gagnants parmi les 250.000 imprimés (dans les magasins de l'Association Cœur de Tram)
- « Bon d'achat de 20 € » = 200 tickets gagnants parmi les 250.000 imprimés (dans les magasins de l'Association Cœur de Tram)
- « Bon d'achat de 10 € » = 200 tickets gagnants parmi les 250 000 imprimés (dans les magasins de l'Association Cœur de Tram)
- « Bon d'achat de 10 € à la galerie marchande de Cap Sud » = 300 gagnants parmi les 250 000 imprimés.
- « IPAD » = 1 gagnant parmi les 250 000 imprimés.
- « 2 places de cinéma » = 250 gagnants parmi les 250 000 imprimés.
- « 1 partie de bowling » = 200 gagnants parmi les 250 000 imprimés.
- « Place pour un match de hockey » = 500 gagnants parmi les 250 000 imprimés.
- « Place pour un match de basket » = 300 gagnants parmi les 250 000 imprimés

SPL TECELYS
1300, Route de l'Aérodrome
CS 10016
84918 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 70 73 40 - Fax 04 90 31 49 80
Siret 535 245 716 00019

La dotation offerte est non-nominative et non cessible. La dotation ne peut faire, à la demande du gagnant, l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par une dotation de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté, constitutives de cas de force majeure l'y obligeant, remplacer la dotation par une dotation de nature et de valeur équivalente.

Article 4- Remboursement des commerçants

Afin d'obtenir paiement des bons d'achat, les commerçants adhérents à l'Association Cœur de Tram, remettront, au plus une fois par mois, les tickets gagnants comportant un bon d'achat qu'ils ont honoré, accompagné d'un R.I.B. à :

SPL TECELYS
1300 route de l'aérodrome
CS 10016
84918 Avignon Cedex9.

Seuls les tickets gagnants dûment identifiés feront l'objet d'un remboursement.

Les tickets ne seront pas pris en compte s'ils sont modifiés, déchirés, raturés, illisibles, incomplets, contrefaits ou altérés de quelque façon que ce soit.

Article 5 : Communication identité des gagnants

Chaque gagnant autorise, sauf avis contraire, l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ville et département de résidence dans les messages publicitaires (médias, presse, affichage, radio, supports multimédias, internet) et dans toute manifestation publi-promotionnelle de l'Organisateur liée au jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la dotation gagnée.

Article 6 : informatique et libertés

Pour participer au jeu, les gagnants doivent fournir certaines informations les concernant. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les gagnants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en écrivant à : TECELYS, 130, Avenue de l'Aérodrome - CS10016 - 84918 AVIGNON Cedex 9. Ces données seront utilisées par l'Organisateur à des fins commerciales sous réserve de l'acceptation expresse des participants.

Article 7 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance de la dotation effectivement et valablement gagnée.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir

SPL TECELYS
1300, Route de l'Aérodrome
CS 10016
84918 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 70 73 40 - Fax 04 90 31 49 80
Siret 535 245 716 00019

des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement l'Organisateur, de tous dommages ou pertes occasionnées ou subies du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

Article 8 : Remboursement des frais de participation

Les éventuels frais engagés pour la participation au présent jeu concours ne pourront pas faire l'objet d'une quelconque demande de remboursement.

Article 9 : Litiges

Le fait de participer à ce jeu et donc d'avoir accepté le présent règlement lors de l'inscription entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'organisateur du présent jeu, ainsi que les participants s'engagent à recourir à un arbitrage amiable et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'opération. L'organisateur se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par l'organisateur. Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passé le délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par l'Organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par le Tribunal Administratif de Nîmes.

Article 10 : Dépôt et copie du présent règlement

Le règlement complet du jeu est déposé chez Catherine BONNAUD, huissiers de justice, 12, Avenue Eisenhower 84000 AVIGNON. Il est également disponible, pour consultation sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon à l'adresse suivante : www.tramdugrandavignon.fr

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à TECELYS, 1300, Avenue de l'Aérodrome - CS10016 - 84918 AVIGNON Cedex 9. Le Timbre de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur obligatoirement accompagnée des nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIB, ou RICE).

FIN DU REGLEMENT



Jean Marc ROUBAUD
Président Directeur Général de la SPL TECELYS

Jean-Marc ROUBAUD

Président Directeur Général
de la SPL Técélys